

## CODE D'INVESTISSEMENT D'ETHIAS ASSURANCE

### 1. Introduction

Ethias Assurance revendique son appartenance à l'*économie sociale*. Ce secteur regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- Primauté des personnes et du travail sur le capital ;
- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- Processus de décision démocratique et autonomie de gestion.

Dès lors, Ethias Assurance a jugé utile et nécessaire de prévoir une approche rigoureuse, éthique et transparente dans sa gestion des transactions financières.

### 2. Engagements des contreparties et intermédiaires

Nos contreparties et intermédiaires sont priés de prendre connaissance des deux principes suivants formant notre Code d'investissement et de s'y conformer. Il leur est demandé de les respecter dans toute opération effectuée pour compte d'Ethias Assurance et/ou de ses filiales.

- A. Respecter les quatre principes fondamentaux des conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)). Pour rappel, ces quatre principes sont : la liberté syndicale, l'absence de discriminations, l'absence de travail forcé et l'absence de travail des enfants. En respect de ces principes, Ethias a suspendu ses nouveaux investissements dans les valeurs suivantes :

1. Total (\*)
2. Vendanta Resources (\*)
3. Wal-Mart (\*)

- B. N'effectuer aucun investissement direct ou indirect dans les valeurs suivantes, dénoncées pour leur fabrication de mines antipersonnel, d'armement à l'uranium appauvri et de bombes à fragmentation :

4. Thalès
5. Singapore Engineering Technologies
6. BAE Systems
7. EADS
8. Lockheed Martin
9. Raytheon
10. ATK
11. Forges de Zeebruges
12. Rheinmetall AG
13. Pyongsan America Inc.
14. AviChina (\*)

Cette liste pourra être revue à tout moment par Ethias Assurance.

(\*) Mise à jour du 9 janvier 2008.